Image not found or type unknown

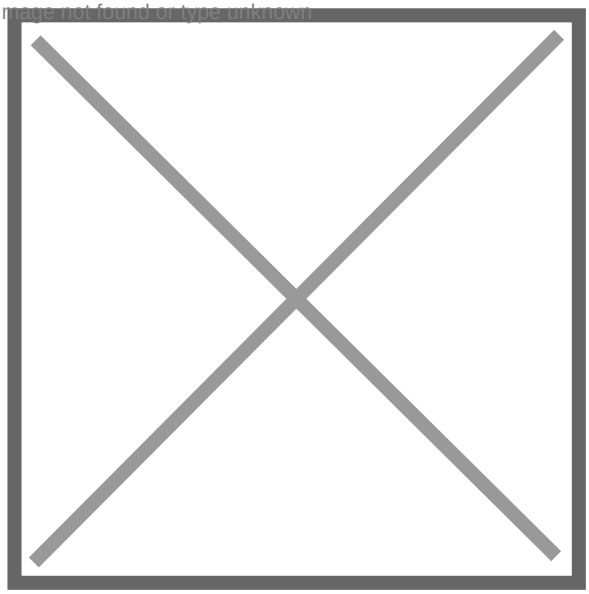

# Remboursement de ma caution

Par **faby661**, le **14/01/2008** à **15:24**

Bonjour,

Je viens de quitter, au premier novembre 2007, un appartement pour lequel j'avais une caution de 870 €.
L'état des lieux s'est bien passé. Or l'agence me déduit de ce montant un rappel de charges pour 2006 de 222 € et pour 2007 de 217 € !
Mon loyer s'élevait à 507 € dont 60 € de charges.
J'ai l'impression de "me faire avoir" d'autant plus que les charges communes semblent avoir augmenté de 1000 € sur 1 an. Est-ce possible ?
J'ai contacté mon ex voisine qui elle n'a pas eu de rappel pour 2006...

Quand pensez-vous ?
J'ai pris rendez-vous avec un responsable de l'agence le mercredi 16/01 pour des explications.
Je cherche des arguments pour me défendre.
Pouvez-vous m'aider ?

Merci par avance
Cordialement
Fabienne

Par **coolpg**, le **14/01/2008** à **22:02**

Bonjour,

la régulation des charges est monnaie courante dans le petit monde des agences immobilières.
Pour celles de 2007 celà peut encore passer puisque l'assemblée générale des coproprietaires à due avoir lieu en fin d'année (c'est le moment du bilan comptable de la co-propriété) mais pour l'année 2006 la régul des charges aurait due avoir lieu le plus tôt possible c'est à dire après l'assemblée générale de l'année 2006.
Je serais vous je demanderais le compte de gestion général clos des 2 exercices à l'agence afin de vérifier chiffres à l'apui.

Bien à vous
coolpg

Par **faby661**, le **15/01/2008** à **08:42**

Bonjour et merci de votre conseil.
Bonne journée
Cordialement.
Fabienne

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés